

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2023-2024 PROCÈS-VERBAL N°07

Lundi 15 avril 2024 Lique de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, M. ANDEOLE Éric, M. LEFEBVRE Christian, CHAPILLON Jean-Claude, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice
Excusés : /
Assiste : Mme DREUX Ophélia, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le lundi 6 mai 2024

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le 2 mai 2024

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Le PV N°05 est validé

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

- 1.1. Classements initiaux: R.A.S.
- 1.2. Confirmations de niveau de classement :

BIEVILLE BEUVILLE

STADE GÉRARD ANGOT - NNI 140680201

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 09/10/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 10.09.2013

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 15/04/2034.

NOUES DE SIENNE

STADE DE SAINT MANVIEU BOCAGE - NNI 146110101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 26/01/2020

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN et du document transmis :

- AOP du 20.12.1999

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 15/04/2034.

SOULEUVRE EN BOCAGE

STADE JULES BREHIER 2 - NNI 140610102

Cette installation a été classée T6S jusqu'au 09/10/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6S.

- AAC du 13.03.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 S jusqu'au 15/04/2034.

La CRTIS demande que la fixation des filets sur les montants des buts soit corrigée avant le 30/06/2024. La CDTIS est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

USSY

STADE MUNICIPAL - NNI 147200101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 29/05/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS ne peut proposer le classement de l'installation. Elle demande :

- Que les tracés des lignes de touche soient revus afin de respecter la distance minimum de sécurité de 2m50
- Qu'un AOP ou une ACC lui soit transmis

1.3. Changements de niveau de classement :

BAYEUX

STADE DE NIHAULT 1 – NNI 140470501

Cette installation a été retiré du classement jusqu'au 12/09/2033

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la CRTIS du 16/01/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.03.2024 effectué par M. LEFRANCOIS, membre de la CDTIS du Calvados
- ACC du 08.12.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 15/04/2034.

BAYEUX

STADE DE NIHAULT 2 – NNI 140470502

Cette installation a été retiré du classement jusqu'au 12/09/2033

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la CRTIS du 16/01/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.03.2024 effectué par M. LEFRANCOIS, membre de la CDTIS du Calvados
- ACC du 08.12.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 15/04/2034.

- 2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE
 - 2.1. Classements provisoires: T7 Prov R.A.S
 - 2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.: R.A.S
 - 2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5.: R.A.S
 - 2.4. Tests in situ de maintien de classement.: R.A.S
- **3. RETRAIT DE CLASSEMENT**
- 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES
 - 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S
 - 4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S
 - 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

SOUMONT SAINT QUENTIN

STADE LES GUEULES ROUGES 1 - NNI 146780201

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 11/03/2034

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plans des vestiaires
- AOP du 18.09.2002

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande que la surface des vestiaires arbitres soit mise en conformité avec le règlement des terrains (8m2 hors douche et sanitaire).

- 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 7. AFFAIRES DIVERSES

DOUVRES LA DELIVRANDE

COMPLEXE SPORTIF PIERRE ROUX 1 - NNI 142280101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 17/09/2030

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué

lors d'une rencontre du 31.03.2024 qui remarque :

« Le positionnement abris de touche face à la rentrée aux vestiaires n'est pas optimal pour surveiller la rentrée aux vestiaires en fin de période ou la rentrée d'un joueur quittant le champ de jeu en cours de partie. »

La CRTIS rappelle que, à l'exception du niveau T1, le règlement n'oblige pas à positionner les bancs de touche coté vestiaires.

VILLERS BOCAGE

STADE MUNICIPAL 3 - NNI 147520103

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 22/11/2031

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué lors d'une rencontre du 23.03.2024 qui remarque :

« Le positionnement abris de touche de l'autre coté du terrain n'est pas un facteur d'aide à la surveillance du tunnel et des vestiaires à la mi-temps et à la fin de la rencontre. Les bancs touche sont dans un mauvais état de propreté. »

La CRTIS rappelle que, à l'exception du niveau T1, le règlement n'oblige pas à positionner les bancs de touche coté vestiaires.

La CRTIS demande que les bancs de touche soient nettoyés régulièrement.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S
- 8.2. Confirmation de classement éclairage:

CAEN

STADE JOSEPH DÉTERVILLE 1 - NNI 141180301

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 16/05/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 19/03/2023 :
 - Éclairement moyen : 330 Lux (LED)
 - > Facteur d'uniformité U1h : 0.52
 - > Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 15/04/2028.

CAEN

STADE DE VENOIX 1 - CLAUDE MERCIER - NNI 141180601

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 25/01/2027

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 19/03/2023 :
 - Éclairement moyen : 310 Lux (LED)
 - > Facteur d'uniformité U1h : 0.56
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.76

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 15/04/2028.

8.3. Avis préalable éclairage: R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

DISTRICT DE L'EURE

1. CLASSEMENTS

- 1.1. Classements initiaux: R.A.S
- 1.2. Confirmation de niveau de classement :

SAINT PIERRE DU VAUVRAY

STADE MUNICIPAL - NNI 275980101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 02/02/2022

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la CRTIS du 16/04/2022 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.09.2023 effectué par M. LEBRET, Président de la CDTIS de l'Eure
- AOP du 19.04.2022

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 15/04/2034.

- 1.3. Changement de niveau de classement :
- 2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE
 - 2.1. Classements provisoires: T7 Prov: R.A.S
 - 2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.: R.A.S
 - 2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5, : R.A.S
 - 2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S.
- **3. RETRAIT DE CLASSEMENT**
- 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES
 - 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S
 - 4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S
 - 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S
- 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 7. AFFAIRES DIVERSES

VERNON

STADE DE VERNONNET 2 - NNI 276810102

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 25/11/2028

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué lors d'une rencontre du 31.03.2024 qui remarque :

« Dysfonctionnement de sécurité au niveau du banc de touche situé à droite en entrant sur le terrain. Une vis de fixation est enlevée et de ce fait le banc se soulève ! »

La CRTIS demande que conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement des terrains les bancs de touche doivent être solidement fixés au sol.

La CDTIS est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

- 8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE
 - 8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S
 - 8.2. Confirmation de classement éclairage: R.A.S
 - 8.3. Affaires diverses éclairage: R.A.S
 - 8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

DISTRICT DE L'ORNE

1. CLASSEMENTS

- 1.1. Classements initiaux: R.A.S
- 1.2. Confirmations de niveau de classement :

SÉES

STADE PIERRE SARRAUTE 1 - NNI 614640101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 09/10/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 22.08.2013

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 15/04/2034, sous réserve de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 avant le 30/06/2024.

La CDTIS est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

SÉES

STADE PIERRE SARRAUTE 2 - NNI 614640102

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 12/12/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN et du document transmis :

- AOP du 22.08.2013

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 15/04/2034, sous réserve de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 avant le 30/06/2024.

La CDTIS est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

- 1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S
- 2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE
 - 2.1. Classements provisoires: T7 Prov: R.A.S
 - 2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN: R.A.S
 - 2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5: R.A.S
 - 2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S
- **5. RETRAIT DE CLASSEMENT**

LONGNY LES VILLAGES

STADE CHAMPS MÂCON - NNI 612300201

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (Installation abandonnée, pas de club, pas de compétition), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S
- 4.5. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

- 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 7. AFFAIRES DIVERSES
- 8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE
 - 8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages: R.A.S
 - 8.2. Confirmation de classement éclairage :

ARGENTAN

STADE GÉRARD SAINT 1 - NNI 610060101

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 21/02/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 04/04/2024 :
 - Éclairement moyen : 377 Lux (IM)
 - > Facteur d'uniformité U1h : 0.65
 - > Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 15/04/2026.

- 8.3. Changements de niveau de classement éclairage: R.A.S
- 8.4. Affaires diverses éclairage: R.A.S
- 8.5. Avis préalable éclairage: R.A.S

DISTRICT DE LA MANCHE

1. CLASSEMENTS

- 1.1. Classements initiaux : R.A.S.
- 1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S
- 1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S
- 2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE
 - 2.1. Classements provisoires: T7 Prov: R.A.S
 - 2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.: R.A.S
 - 2.3. Classements Niveaux Foot A8. Foot A5: R.A.S.
 - 2.4. Tests in situ de maintien de classement.: R.A.S.
- **3. RETRAIT DE CLASSEMENT**
- 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES
 - 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S
 - 4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S
 - 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S
- 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 7. AFFAIRES DIVERSES
- 8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
 - 8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S
 - 8.2. Confirmation de classement éclairage :

SAINT JEAN DE LA HAIZE

STADE RICHARD DELAROCHE - NNI 504890101

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 21/02/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 26/02/2024 :
 - Éclairement moyen : 131 Lux (IM)Facteur d'uniformité U1h : 0.44

 - Facteur d'uniformité U2h : 0.65

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 15/04/2026.

VILLEDIEU LES POÊLES ROUFFIGNY

STADE LA HAUTMONNIÈRE 1 - NNI 506390101

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 22/11/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 26/02/2024 :
 - Éclairement moyen : 151 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 15/04/2026.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S 8.5. Avis préalable éclairage: R.A.S

DISTRICT DE LA SEINE MARITIME

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux:

TOTES

STADE GÉRARD AUVRAY - NNI 767000201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande initiale de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 30 mars par M. LEFEBVRE et M. LECOURT, Président et membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plan des vestiaires
- ACC du 01.03.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS ne peut pas proposer le classement de l'installation. Elle demande que l'ensemble des buts de foot à 11 et de foot à 8 soient mis en conformité avec l'article 3.9.11 en enlevant systématiquement les renforts interdit.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

BORDEAUX SAINT CLAIR

STADE MUNICIPAL - NNI 761170101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 10/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 19 mars 2024 par M. LEFEBVRE et M. LECOURT, Président et membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plan des vestiaires
- AOP du 26.10.2013

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 15/04/2034, sous réserve de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 avant le 30/06/2024.

La CDTIS est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

FROBERVILLE

STADE MUNICIPAL - NNI 762910101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 06/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 29 mars 2024 par M. LECOURT, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plan des vestiaires
- AOP du 08.03.2013

Au regard des éléments transmis, la CRTIS ne peut confirmer le classement.

Elle demande :

- La mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum
- Le réglage de la hauteur des buts à 2m44.
- La remise en état des bancs de touche joueurs

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

La CDTIS est chargée du contrôle de ces mises en conformité.

YPORT

STADE MAURICE BATAILLE - NNI 767540101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 11/12/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 29 mars 2024 par M. LECOURT, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plan des vestiaires
- AOP du 26.10.2013

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 15/04/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

INCHEVILLE

STADE GEORGES CAUDRON - NNI 763740101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 02/07/2019

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

AOP du 16.11.2018

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 15/04/2034.

- 2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE
 - 2.1. Classements provisoires: T7 Prov: R.A.S
 - 2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.: R.A.S
 - 2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5: R.A.S
 - 2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S
- **3. RETRAIT DE CLASSEMENT**

ANGIENS

STADE MUNICIPAL - NNI 760150101

Cette installation n'a jamais été classée.

À la suite de la décision adressée en mairie le 5 octobre 2022, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation jusqu'au 15.04.2034.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

LE BOURG DUN

STADE BERNARD LEBORGNE - NNI 761330101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 12/04/2013

À la suite de la décision adressée en mairie le 5 octobre 2022, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation jusqu'au 15.04.2034.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

• FONTAINE LE DUN

STADE DU HERON - NNI 762720101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 07/11/2022

À la suite de la décision adressée en mairie le 8 décembre 2022, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation jusqu'au 15.04.2034.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

HAUTOT SUR MER

STADE ANSBERT BOITOUT - NNI 763490101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 14/04/2020

À la suite de la décision adressée en mairie le 21 avril 2022, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation jusqu'au 15.04.2034.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

YPORT

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 767540102

Cette installation n'a jamais été classée

Au regard des informations transmises par la CDTIS (Installation abandonnée, pas de club, pas de compétition), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S
- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S
- 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

LE HAVRE

GYMNASE EUGÉNE VARLIN – NNI 763519907

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL2 et des documents transmis :

- Plans de l'installation
- AOP du 28.05.2019

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande à la CDTIS une visite de l'installation.

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC 7. AFFAIRES DIVERSES

ETRETAT

STADE MUNICIPAL - NNI 762540101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 17/03/2025

La CRTIS prend connaissance du rapport de visite de la CDTIS du 19.03.2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande à la CDTIS d'adresser son rapport à la collectivité.

DARNÉTAL

STADE BOIS DU ROULE 1 - NNI 762120201

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 04/07/2032

La CRTIS prend connaissance du rapport de visite de la CDTIS du 07.04.2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS précise que, conformément article 5.5 du Règlement des terrains, la liaison sécurisée vestiaires et aire de jeux est obligatoire uniquement du niveau T1 à T3. Elle demande cependant au club et à la collectivité propriétaire des installations de bien vouloir tenir compte des observations du même article et d'assurer la sécurité des acteurs du jeu entre les vestiaires et l'aire de jeu avant, pendant et après la rencontre.

SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

STADE CÉLESTIN DUBOIS 1 - NNI 765750401

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 18/06/2029

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué lors d'une rencontre du 30.03.2024 et des photos transmises.

« Difficile de fermer la zone vestiaire et l'accès au terrain car plusieurs barreaux de la clôture sont manquants, remplacés par du fil quadrillé ou pas laissant place à des passages. »

La CRTIS demande la remise en état de la clôture de l'installation. La CDTIS est chargée du contrôle de cette réparation.

SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

STADE CÉLESTIN DUBOIS 2 – NNI 765750402

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 17/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué lors d'une rencontre du 30.03.2024 et des photos transmises.

La CRTIS constate, sur les photos, que la surface en gazon synthétique a été endommagée probablement par un ou plusieurs incendies.

Elle demande que les zones dégradées soient remplacées.

La CRTIS propose le retrait de classement de l'installation jusqu'à la finalisation des réparations. La CDTIS est chargée du contrôle de ces réparations.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages: R.A.S
- 8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S
- 8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

FÉCAMP

STADE RENÉ GAYANT 1 – NNI 762590101

Cet éclairage a été classé EEntrainement jusqu'au 17/10/2027

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend la demande d'avis préalable éclairage.

Valeurs de l'étude d'éclairement :

Eclairement moven horizontal : 168 lux (Source : LED)

U1h Rapport Emini/Emaxi: 0,56

U2h Facteur d'uniformité : 0,75

➢ GR:49

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande à la CDTIS le contrôle des éclairements in-situ.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S8.5. Avis préalable éclairage :

LA LONDE

STADE MUNICIPAL - NNI 763910101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Relevé d'éclairement en date du 20/12/2023 :
 - Éclairement moyen : 171 Lux
 Facteur d'uniformité U1h : 0.50
 Facteur d'uniformité U2h : 0.75
 - > GR maxi: 46.3

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un futur classement E6.